

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16 FEV. 2024
ID : 026-212601439-20240213-2024_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE I
DU CONSEIL
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Séance du 13 Février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	14
Abstentions	00

Date de la convocation
08/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre
le 13 Février à 19 H 00
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.
Absents excusés : AGERON Jérémy, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane
Pouvoirs : AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, CETTIER Nicolas à BORRAS Isabelle, SERREE Stéphane à VALENÇON Jérémy
Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle

N° 2024-05

OBJET : Cession terrain à ADIS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de 8 à 10 logements locatifs sociaux proposé par la société ADIS SA HLM en lieu et place d'un espace vert situé entre l'Impasse des Résidences THIOLLIER et l'Avenue des Terreaux. Madame le Maire rappelle que la société ADIS SA HLM a fait une proposition d'achat de 80 000€ pour le ténement avec comme seule condition suspensive, l'obtention du PC pour 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Les parcelles qui seront achetées par la société ADIS SA HLM portent les numéros cadastraux suivants :

Section	Numéro	Localisation	Contenance
AB	0020	Le Bourg	01 a 70 ca
AB	0021	Le Bourg	03 a 15 ca
AB	0400 (en partie)	Le Bourg	05 a 24 ca (achat de 1 a 65ca)
AB	0447 (en partie)	Le Bourg	15 a 34 ca (achat de 5 a 30ca)

soit une contenance totale de 1260 m².

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la vente des parcelles entre la Commune et ADIS SA HLM dans les conditions prévues dans la présente délibération ;
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié ;
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents ou représentés. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
Le 16/02/2024
Le Maire,
Agnès GENTHON

